



# MIG TPDA

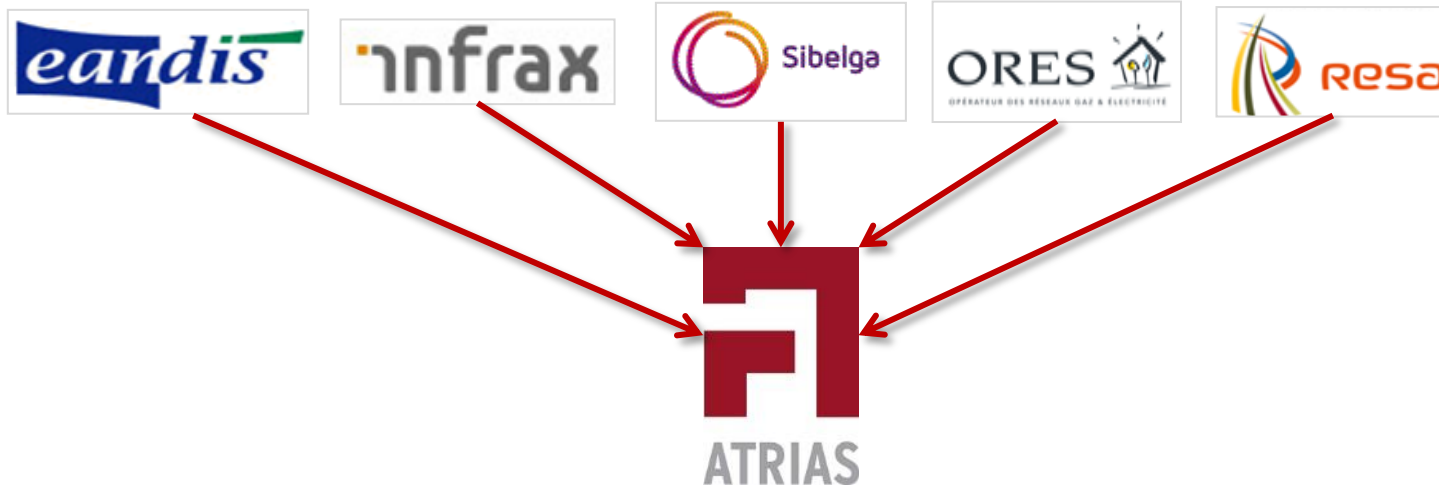
Consultatiesessie  
Session de consultation

# 1. Introduction – Notions



## Atrias

- S.C.R.L. fondée en 2011
- Initiative commune des cinq gestionnaires du réseau de distribution les plus importants en Belgique: Eandis, Infrax, ORES, Sibelga et RESA (AIESH, AIEG, Régie de Wavre en 2013)

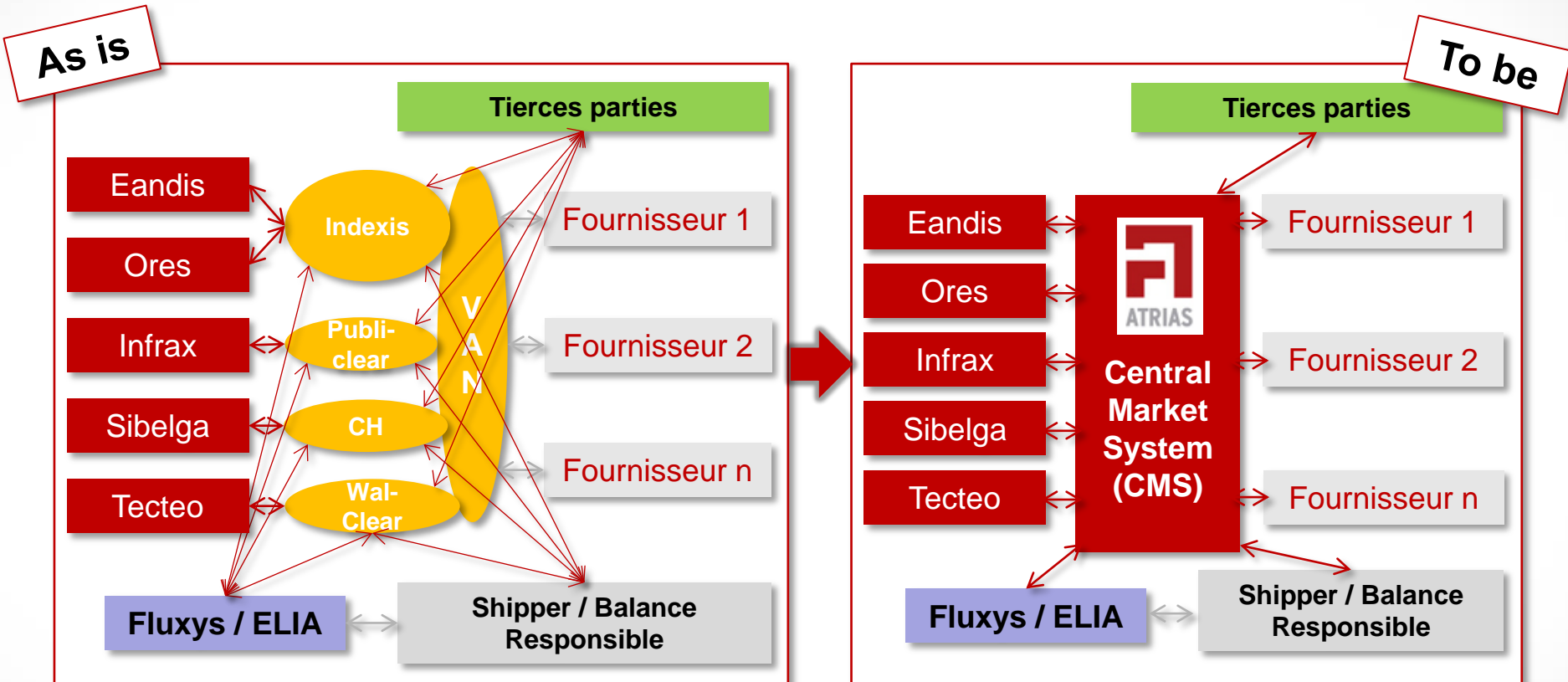


- **Mission:** Atrias souhaite développer en collaboration avec les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires du réseau, un nouveau modèle de marché et des processus de marché améliorés (MIG6). A cette fin, nous travaillons à une application Clearing House qui supportera ces processus d'une manière IT efficiente (CMS).
- **Vision:** Atrias vise constamment à faciliter et supporter d'une manière indépendante, proactive et professionnelle le marché de l'énergie.

# 1. Introduction – Notions



## Futur Central Market System & MIG 6



# 1. Introduction – Notions

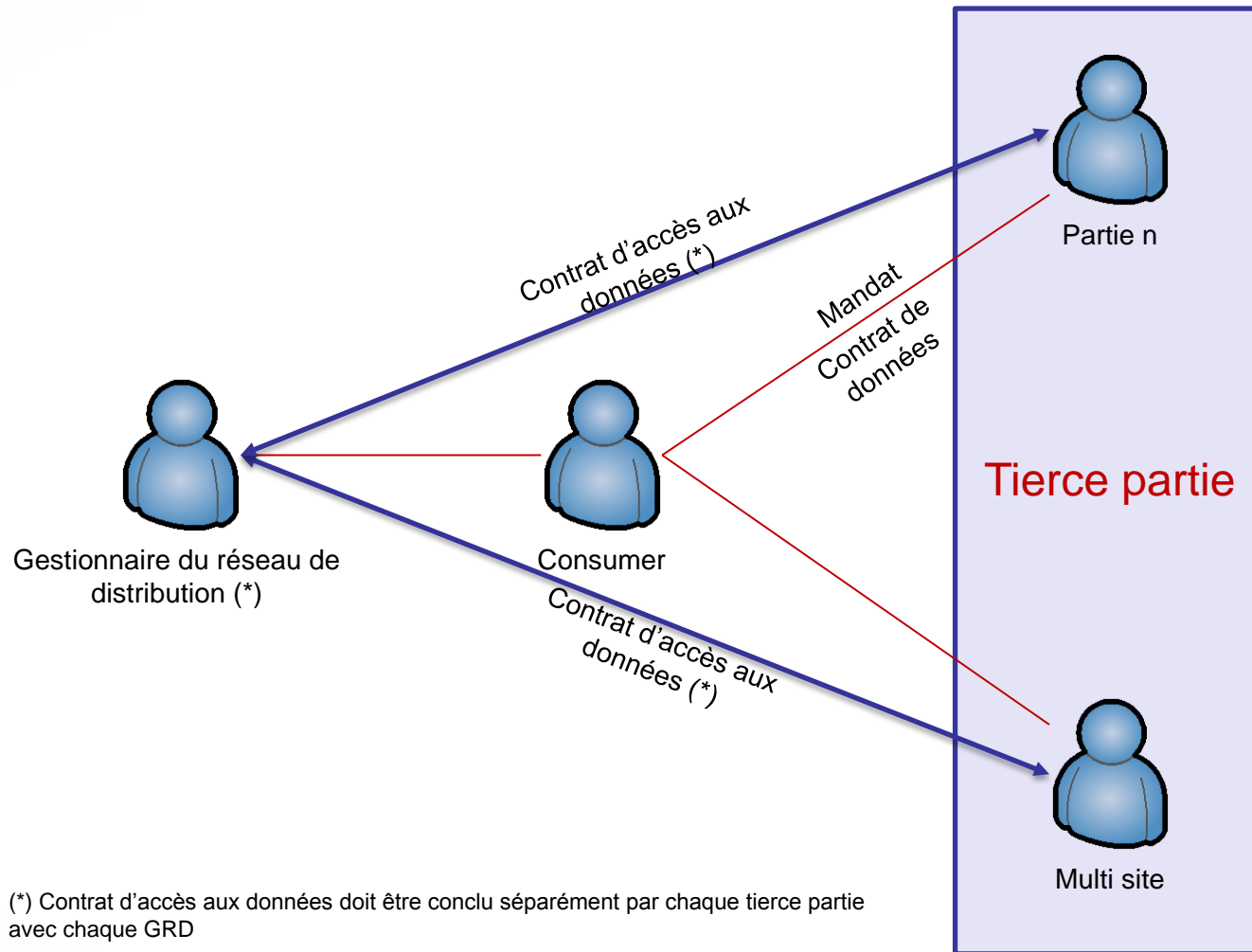


## MIG TPDA

- **Message Implementation Guide Third Party Data Access**
  - Guide pour l'échange d'informations entre les gestionnaires du réseau de distribution et les tierces parties via le Central Market System géré par Atrias.
  - **Tierces parties**
    - Partie mandatée par le client pour demander des données auprès du GRD
    - Client qui demande lui-même des données pour ses propres points d'accès (multi site)  
Et qui est enregistré et certifié sur le marché pour TPDA .
  - Marché des services de données (MIG TPDA) ≠ Marché de la fourniture (MIG Market)
  
- **Third Party Data Access via CMS sur base de:**
  - **Contrat d'accès aux données**
    - Accord entre la tierce partie et le gestionnaire du réseau de distribution
  - **Contrat de données**
    - Accord entre la tierce partie et le client où le client consent à ce que ses données puissent être demandées (en partie) auprès du GRD par la tierce partie
    - Mandat explicite du client à la tierce partie !

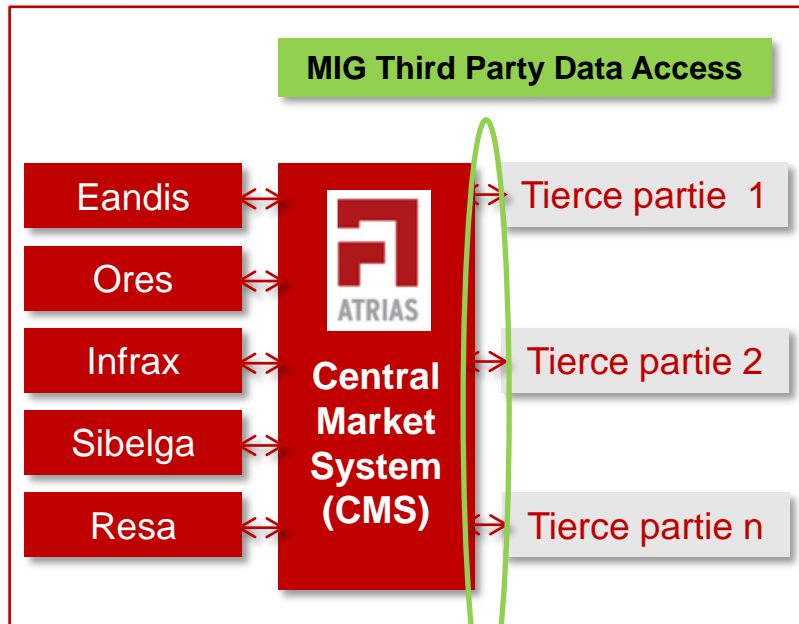
# 1. Introduction – Notions

## Qui est qui?



# 1. Introduction – Notions

**ATRIAS** MIG TPDA: Certification de la tierce partie (comme certification fournisseur dans MIG 6)



- Contrat d'accès aux données avec GRD
  - +
  - Enregistrement et certification dans CMS
- ↓
- La tierce partie peut enregistrer le contrat de données avec le client dans CMS
    - Choix du Service
    - Choix de la Configuration

- **Echange de messages structurés**, possible via
  - interface (B2B-compliant) = certification full
  - portail= certification light

## 2. Contrat d'accès aux données – Mandat de gestion

### Contrat d'accès aux données

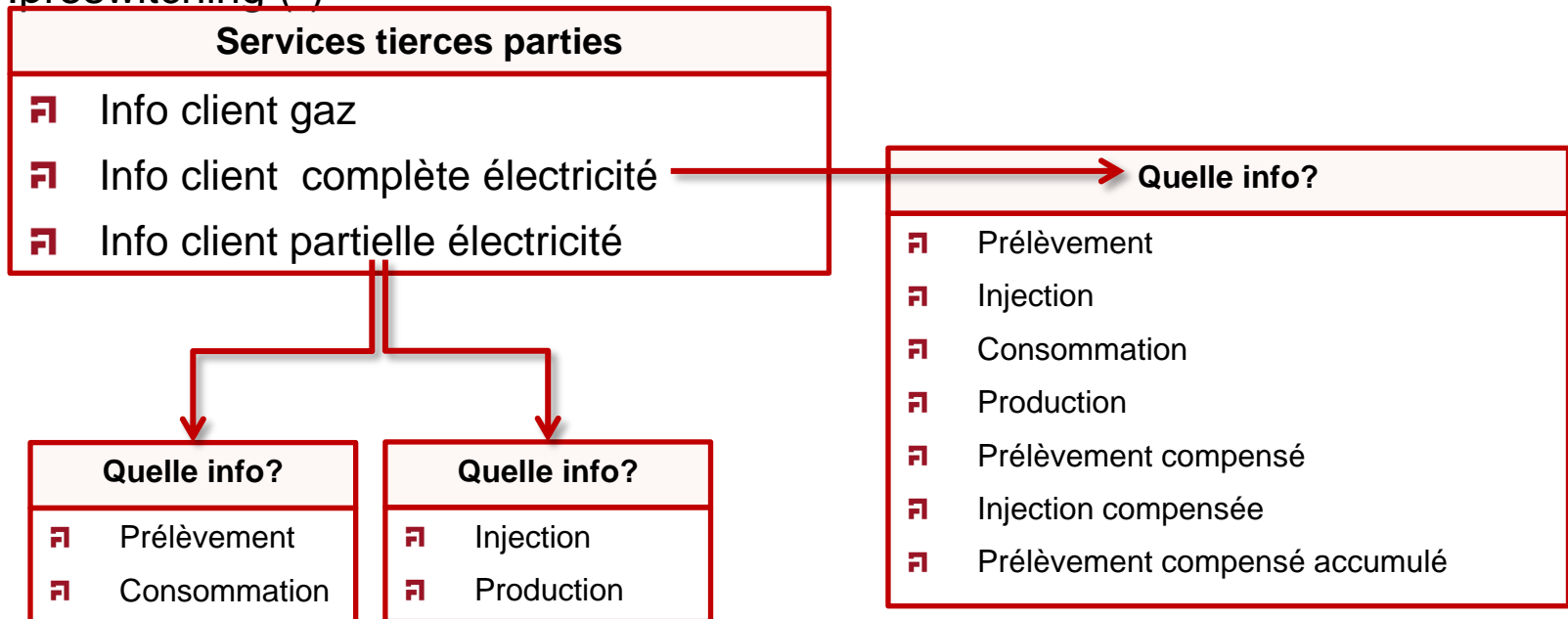
- Accord par tierce partie, par GRD, par type d'énergie
- Est enregistré et géré dans le Central Market System (CMS)
- Contenu
  - Quelles données du client peuvent être obtenues auprès du GRD
  - Contrat de **mandat de gestion** par la tierce partie :
    - De même que pour le marché de la fourniture, le point de départ est le professionnalisme de la tierce partie
    - Si une tierce partie déclare disposer d'un mandat /Contrat de données pour un client, elle doit s'y référer explicitement (champ obligatoire lors de l'enregistrement du Contrat de données dans CMS)
    - Ni le GRD, ni Atrias ne reçoivent un document, la **référence obligatoire** suffit
    - La tierce partie doit bien gérer les mandats de manière cohérente
    - Audit !
  - En cas de multi site: Possibilité de limiter le nombre des points d'accès pour lesquels la tierce partie peut demander des données (liste limitative des points appartenant à la tierce partie)
  - ...

# 3. Sélection Service et Configuration



## Services

- Les GRDs prévoient d'offrir **3** services aux tierces parties
- Les Services sont consultables via le **Catalogue** dans CMS au moyen de .preswitching (\*)



- Toute info est optionnelle: est envoyée à la tierce partie si le GRD en dispose

(\*) Preswitching est une fonctionnalité de CMS permettant de consulter un certain nombre de données de base pour un point d'accès, comme par exemple l'adresse, le catalogue , ...



# 3. Service et Sélection de la configuration



## Services

### ➤ Philosophie :

- Clair/ pas compliqué pour les tierces parties
- Info client complète ↔ Info client partielle
  - En fonction du mandat que la tierce partie a reçu du client
  - En cas de commercialisation de l'injection ou de la production sur le marché de la fourniture on peut avoir une situation avec deux clients :
    - Client pour le prélèvement ou consommation
    - Client pour l'injection ou production

### ➤ Important:

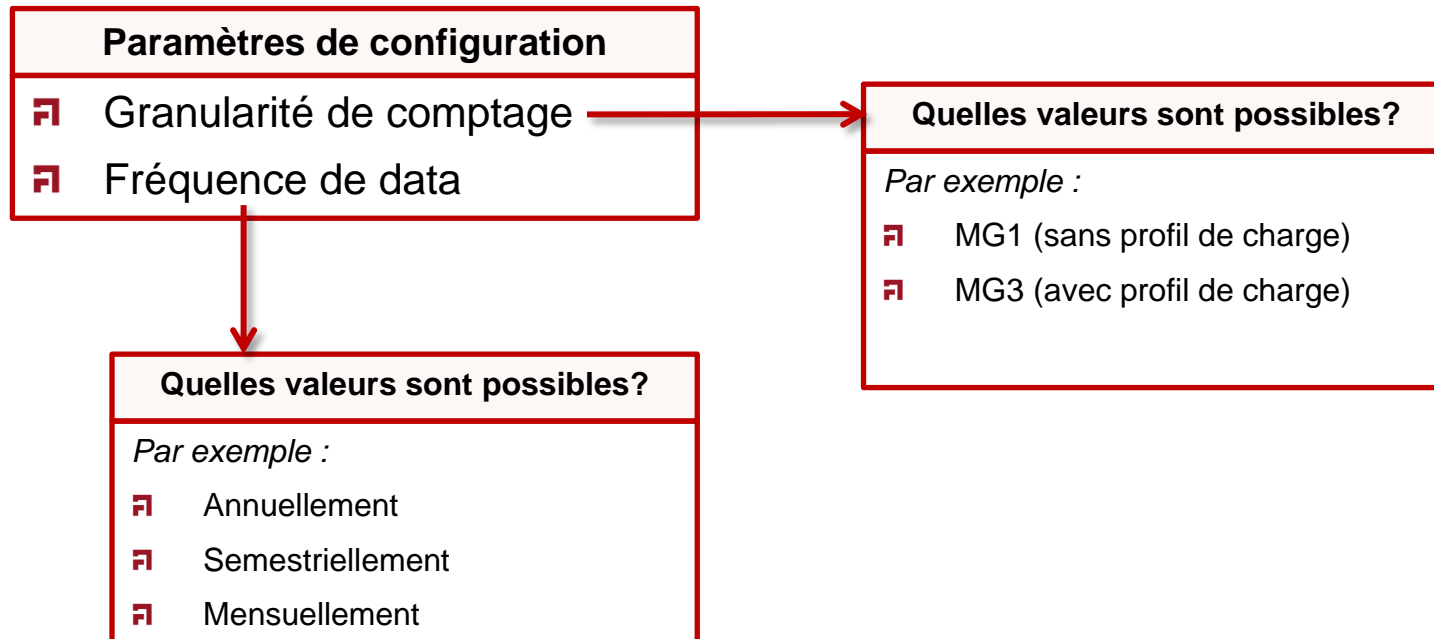
- **Condition** pour que les services soient accessibles à la tierce partie: dans les processus Supply Market de la fourniture il y a au moins un contrat de prélèvement ou de consommation actif (client + fournisseur connus dans CMS)
  - = en fonction du Supply Market
- Le catalogue dans CMS **est un cadre** : chaque GRD détermine de manière autonome quels services (et configurations, voir ci-après) il peut fournir dans ce cadre pour un point d'accès

# 3. Service et Sélection de la configuration



## Configurations

- Les GRDs prévoient **2** paramètres de configuration pour les tierces parties
- On peut déterminer la configuration **par service choisi** dans le catalogue CMS



# 4. Service Delivery



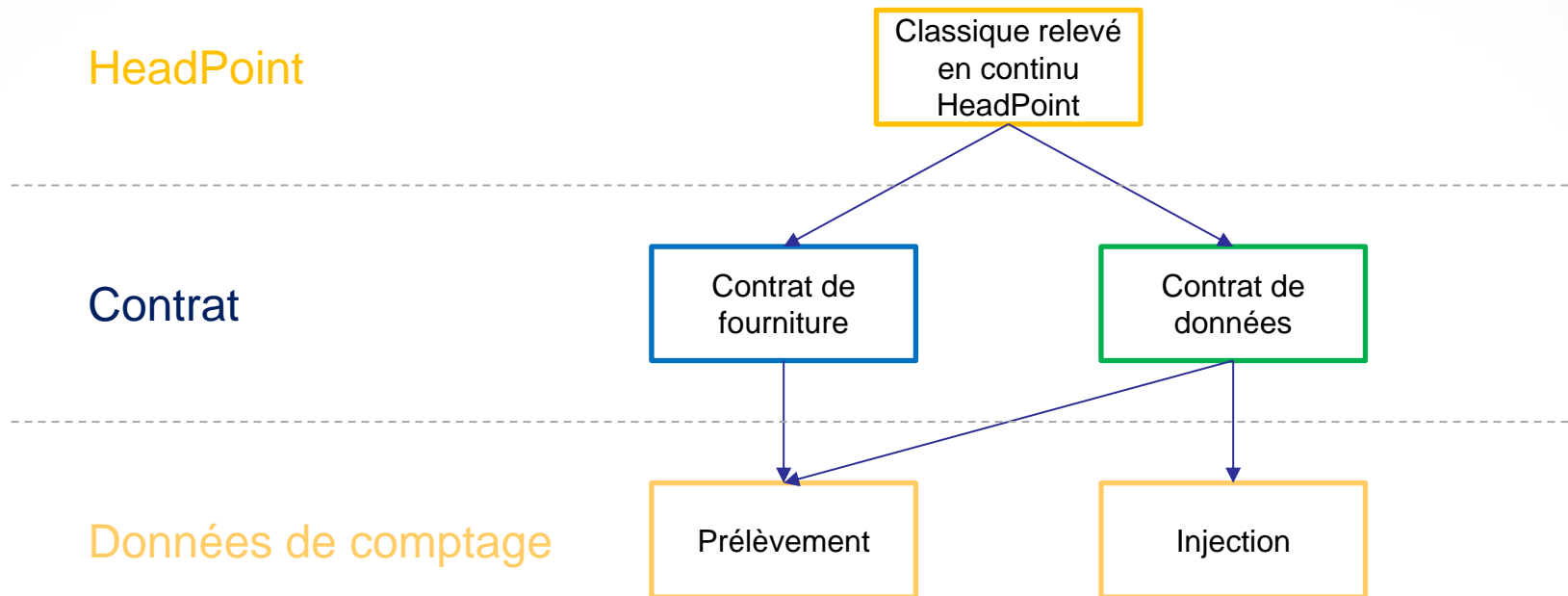
## Que reçoit la tierce partie et quand?

Dans TPDA	Les mêmes données de comptage que pour un Contrat SUPPLY?	15' (électricité)	60' (gaz)	Agrégation au jour	Agrégation au mois	Index & Volumes
Classique relevé en continu	NON	• Non validé	• Non validé	RIEN	RIEN	-
	OUI	• Non validé	• Non validé • Validé	• Validé	• Validé	-
Smart MG3	NON	• Non validé	• Non validé	-	-	RIEN
	OUI*	• Non validé	• Non validé • Validé	-	-	• Informatif • Validé
Smart MG1	NON	-	-	-	-	RIEN
	OUI*	-	-	-	-	• Informatif • Validé
Classique pas relevé en continu	NON	-	-	-	-	RIEN
	OUI	-	-	-	-	• Validé

\* La fréquence peut toutefois être différente: par exemple être supply monthly et en TPDA yearly

## 4. Service Delivery

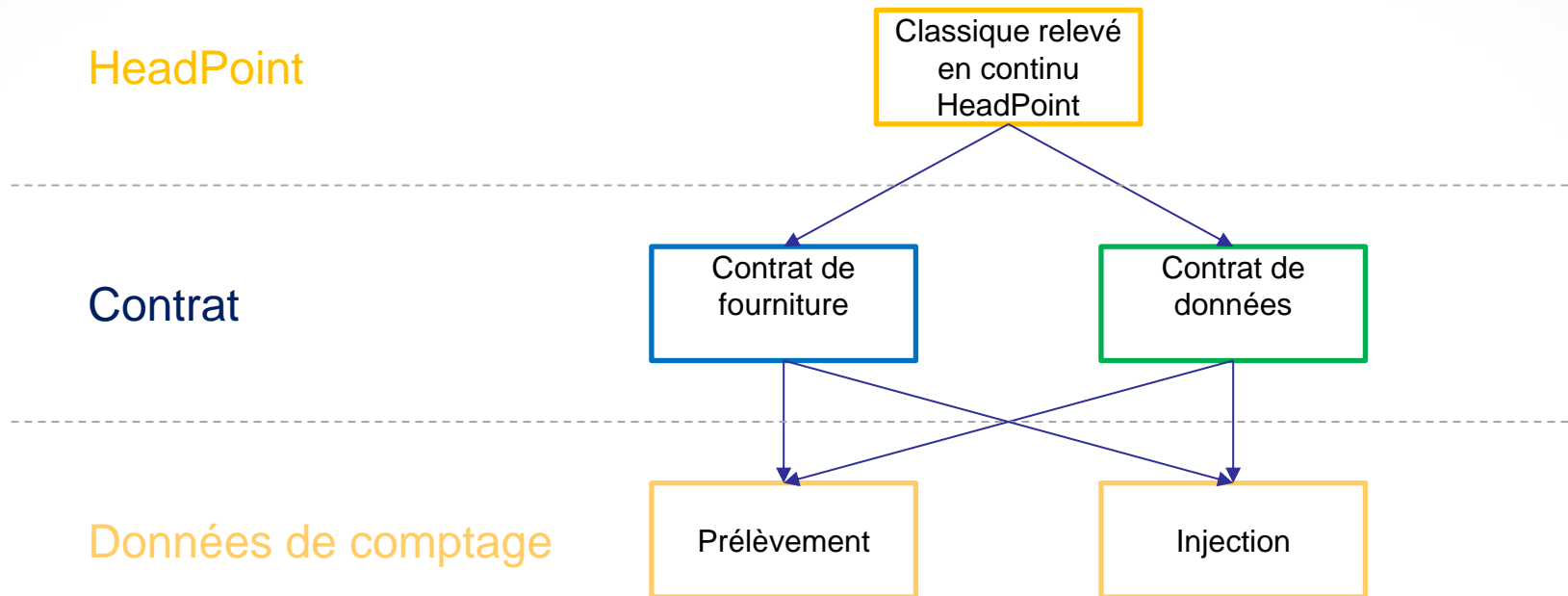
### Que reçoit la tierce partie et quand? Exemple 1



- Le Contrat de données **NE** contient **PAS** les mêmes données de comptage que le Contrat de fourniture
- La partie tierce reçoit uniquement des valeurs 15' ou 60' non validées sur base journalière

## 4. Service Delivery

### Que reçoit la tierce partie et quand? Exemple 2



- Le Contrat de données contient **BIEN** les mêmes données de comptage que le Contrat de fourniture
- La tierce partie reçoit:
  - Valeurs 15' of 60' non validées sur base journalière
  - GAZ: valeurs 60' validées | ELECTRICITE: agrégation au jour sur base journalière
  - Agrégation sur base de la fréquence de data choisie

## 4. Service Delivery

### Que reçoit la tierce partie et quand?

- La tierce partie recevra également **l'historique des consommations** en tenant compte de :
  - Situation du client du Supply Market:
    - La limite ultime de l'historique est le moment de l'enregistrement dans CMS du client le plus récent pour le point d'accès sur le Supplier Market
  - Règles du Supply Market:
    - Limitations techniques, règlements techniques et les conventions du marché dans MIG 6
  
- **Important**
  - Toutes les informations mises à disposition de la tierce partie par le GRD sont informatives.
  - La tierce partie n'a **aucune** possibilité de demander la rectification des données reçues (reçoit bien des données rectifiées si elles ont été rectifiées pour le marché de la fourniture)

## 4. Service Delivery



### ▣ Quand se termine le flux d'informations?

- Générique: Quand le **Contrat d'accès aux données** est résilié
  - La tierce partie résilie de sa propre initiative le Contrat d'accès aux données avec le GRD
  - Le GRD résilie le Contrat d'accès aux données après qu'un audit a démontré que le mandat de gestion de la tierce partie était incorrect
  - Le GRD résilie le Contrat d'accès aux données en cas de faillite de la tierce partie
  - Le GRD résilie le Contrat d'accès aux données suite à un défaut de paiement de la tierce partie

**! La fin du Contrat d'accès aux données dans CMS résulte en la fin immédiate de tous les contrats de données individuels de la tierce partie concernée!**

## 4. Service Delivery



### ▣ Quand se termine le flux d'informations?

- Individuellement: Quand le **Contrat de données** est résilié
  - A la suite du fonctionnement du marché de la fourniture
    - Changement de client pour le point d'accès dans le marché de la fourniture
    - Le point d'accès devient inactif
  - Par la tierce partie
    - Quand prend fin la relation commerciale avec le client / le mandat du client / la nécessité de recevoir des données
  - Par le GRD
    - Quand le service actif n'est plus proposé par le GRD dans le Catalogue
    - Sur base d'une plainte du client concernant la tierce partie  
(**exception/exceptionnellement**)



## 5. Next steps



### Planning

- Consultation publique
  - **31-10-2015**  
Publication explication, note de consultation, présentation et fichier de feedback sur le site web Atrias=début de la consultation publique
  - **Novembre & Décembre 2015**  
Déroulement de la consultation publique
  - **31-12-2015**  
Fin de la consultation publique
- La documentation MIG TPDA suivra en Décembre

Merci pour votre attention